
**Rapport du commissaire aux apports dans le cadre
d'un apport des titres des « Filiales » de la société GROUPE AUDIT CPA
au profit de la société bénéficiaire AUDIT CPA**

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS -

A l'Associé Unique de la Société,

En exécution de la mission de commissariat aux apports qui nous a été confiée en date du 31 juillet 2025 par décision de l'associé de la Société Bénéficiaire AUDIT CPA, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce concernant l'appréciation de la valeur des apports des droits sociaux des filiales du GROUPE AUDIT CPA, (ci-après les « Filiales ») et de la valeur des actions à émettre par la Société Bénéficiaire AUDIT CPA en rémunération des Apports.

L'apport des droits sociaux envisagé est décrit dans le Traité d'apport qui sera signé par les parties prenantes concernées par la présente opération.

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des Apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des actions à émettre par la Société Bénéficiaire en rémunération des Apports.



Notre mission prendra fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver nos constatations présentées selon le plan ci-dessous décrit :

- 1. Présentation de l'opération et description des Apports**
- 2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des Apports**
- 3. Conclusion**

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1-1 Entités participant à l'opération

A – Société bénéficiaire des apports

La Société AUDIT CPA est une Société par Actions Simplifiée au capital social de cinquante mille (50.000) euros, divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires de cinquante centimes (0,5) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 452 868 318 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société AUDIT CPA a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.*
- *elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont*



compatibles avec celui- ci, dont la détention de participation de toute nature, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, notamment leurs règles de déontologie respectives.

B – Sociétés dont les titres sont apportés

a- La société P.S.K AUDIT

La Société P.S.K. AUDIT STE EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISARIAT AUX COMPTES est une Société par Actions Simplifiée au capital social de sept mille six cents (7.600) euros, divisé en sept cent soixante (760) actions ordinaires de dix (10,00) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 297 361 et représentée par son président Monsieur Stéphane KUPERBERRG.

La Société P.S.K AUDIT a pour objet :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts- comptables,*
- *l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes,*
- *elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui- ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.*

b- La société AUDIT CPA ENTREPRISES

La Société AUDIT CPA ENTREPRISES est une Société par Actions Simplifiée au capital social de quatre cent mille (400.000) euros, divisé en quatre cent mille (400.000) actions ordinaires d'un (1,00) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 120 607 et représentée par son président la société CAPOCHA PATRIMOINE elle-même représentée



par son gérant, Monsieur Baptiste HETNAR.

La Société AUDIT CPA ENTREPRISES a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

c- La société CPA ADVISORY

La Société CPA ADVISORY est une Société par Actions Simplifiée au capital social de dix mille (10.000) euros, divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires d'un (1,00) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 817 582 430 et représentée par son président HAVONA, représentée par son Gérant, Monsieur Sylvain Navarro.

La Société CPA ADVISORY a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

d- La société EXPERTISE AUDIT GESTION (EAG)

La Société E.A.G. EXPERTISE AUDIT GESTION est une Société par Actions Simplifiée au capital social de huit mille (8.000) euros, divisé en quatre cents (400) actions ordinaires de vingt (20,00)



euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 480 771 096 et représentée par son président BH EXPERTISE, représentée par son Gérant Monsieur Brahem HABIBECHE.

La Société EXPERTISE AUDIT GESTION a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes les opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet,*
- *elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre des Experts Comptables, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.*

e- La société AD & ASSOCIES

La Société AD & ASSOCIES est une Société par Actions Simplifiée au capital social de vingt mille (20.000) euros, divisé en mille (1.000) actions ordinaires de vingt (20.00) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 893 990 796 et représentée par son président la société BH EXPERTISE elle-même représentée par son Gérant Monsieur Brahem HABIBECHE.

La Société AD & ASSOCIES a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de*



l'Ordre des experts-comptables.

f- La société CPA EXPERTISES

La Société CPA EXPERTISES est une Société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en mille (1.000) actions ordinaires d'un (1.00) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 895 211 050 et représentée par son président la société ROJ CONSULTING elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Romain JOUSSELLIN.

La Société CPA EXPERTISES a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

g- La société XPAYS

La société XPAYS est une société par Actions Simplifiée au capital social de dix (10.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 508 668 et représentée par son président la société CL CAPITAL elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Cédric LEBAR.

La Société XPAYS a pour objet en France et à l'étranger :

- *conseil et gestion administrative en ressources humaines, audit et formation,*
- *plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, y compris industrielles, commerciales, juridiques, économiques ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.*

h- La société XPERTYS

La société XPERTYS est une société par Actions Simplifiée au capital social de cinquante (50.000) euros, divisé en cinq mille (5.000) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794 433 946 et représentée par son président la société CL CAPITAL elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Cédric LEBAR.

La Société XPERTYS a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

i- La société SECOR AZUR

La société SECOR AZUR est une société par Actions Simplifiée au capital social de cent trente mille (130.000) euros, divisé en quatre mille (4.000) actions ordinaires de trente-deux euros et cinquante centimes (32) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et



intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 311 261 283 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société SECOR AZUR a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

j- La société COGITEX & CPA

La société COGITEX & CPA est une société à responsabilité limitée au capital social de vingt-six mille (26.000) euros, divisé en quatre-vingt (80) parts sociales de trois cent vingt-cinq (325) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424 668 218 et représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société COGITEX & CPA a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

k- La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE VERLOO ET ASSOCIES

La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE VERLOO ET ASSOCIES est une société par Actions Simplifiée au capital social de quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt (92.880) euros, divisé en cent vingt-neuf (129) actions ordinaires de sept cent vingt (720) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 476 780 408 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE VERLOO ET ASSOCIES a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-*

comptables

l- La société EXECO

La société EXECO est une société à responsabilité limitée au capital social de sept mille neuf cent quatre-vingt (7.904) euros, divisé en quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) parts sociales de seize (16) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 371 336 et représentée par son CO-Gérant, Monsieur de Riviers de Mauny Philippe.



La Société EXECO a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession de commissariat aux comptes*

m- La société CPA HAUTS DE FRANCE

La société CPA HAUTS DE FRANCE est une société par Actions Simplifiée au capital social de quatorze mille (14.000) euros, divisé en quatorze mille (14.000) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 823 064 688 et représentée par sa présidente ESTEBEL RH elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Fabien STILLER.

La Société CPA HAUTS DE FRANCE a pour objet en France et à l'étranger :

- *le conseil et les prestations de services, et ce, notamment dans les domaines de la gestion, du développement, de la stratégie et de l'organisation d'entreprise ; du management, des ressources humaines ;*
- *le recrutement, la sélection, la formation de personnel, l'accompagnement de carrière, le reclassement externe ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet ou activités connexes par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou pouvant faciliter l'extension ou le développement de la société, y compris la gestion et l'exploitation de toutes marques ou licences.*

n- La société EDLANE

La société EDLANE est une société par Actions Simplifiée au capital social de soixante-seize mille cinq cent un (76.501) euros, divisé en soixante-seize mille cinq cent un (76.501) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et

Rapport du commissaire aux apports



intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 820 328 557 et représentée par sa présidente EDLANE CONSEILS elle-même représentée par son Gérant, Madame Leboeuf-Maire Alexia.

La Société EDLANE a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

o- La société CPA FELDMAN

La société CPA FELDMAN est une société par Actions Simplifiée au capital social de dix mille cent (10.100) euros, divisé en dix mille cent (10.100) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 934 455 437 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA FELDMAN a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du*



- *Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

p- La société CPA ROUEN NORMANDIE

La société CPA ROUEN NORMANDIE est une société par Actions Simplifiée au capital social de dix mille cent (10.100) euros, divisé en dix mille cent (10.100) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 935 109 611 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA ROUEN NORMANDIE a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

q- La société CPA TOULOUSE OCCITANIE

La société CPA TOULOUSE OCCITANIE est une société par Actions Simplifiée au capital social de dix mille cent (10.100) euros, divisé en dix mille cent (10.100) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 935 111 310 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA TOULOUSE OCCITANIE a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

r- La société FBC EXPERTISE

La société FBC EXPERTISE est une société par Actions Simplifiée au capital social de cent cinq mille (105.000) euros, divisé en trois mille (3.000) actions ordinaires de trente-cinq (35) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 511 425 472 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société FBC EXPERTISE a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *l'exercice de la profession de commissariat aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

s- La société COREV INTERNATIONAL

La société COREV INTERNATIONAL est une société par Actions Simplifiée au capital social de trente-huit mille neuf cent soixante-deux (38.962) euros, divisé en cinq cent six (506) actions ordinaires de soixante-dix-sept (77) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 344 255 005 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société COREV INTERNATIONAL a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables*
- *l'exercice de la profession de commissariat aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

t- La société CPA CONSULTANTS

La société CPA SONSULTANTS est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en dix mille (1.000) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 934 501 008 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.



La Société CPA CONSULTANTS a pour objet en France et à l'étranger :

- *exercice de toutes formes de conseil, de coaching individuel ou collectif, d'assistance, notamment en relation client, de pilotage d'opérations logistiques ou industrielles, d'organisation, de management, de management de transition et de conduite de changement mise en relation, cooptation et apport d'affaires organisation et la conduite de colloques, conférences, séminaires, notamment en matière de management, organisation, conduite de changement et relation client,*
- *la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement.*

u- La société CPA X

La société CPA X est une société par Actions Simplifiée au capital social de dix mille (10.000) euros, divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 937 814 044 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA X a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de*



- *l'Ordre des experts-comptables.*

v- La société BMD ASSOCIES

La société BMD ASSOCIES est une société par Actions Simplifiée au capital social de huit mille (8.000) euros, divisé en trois cent trente-quatre (334) actions ordinaires, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 434 572 525 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société BMD ASSOCIES a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts- comptables*
- *l'exercice de la profession de commissariat aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*

w- La société CPA A

La société CPA A est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 987 990 223 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant,



Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA A a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

x- La société CPA B

La société CPA B est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 945 265 197 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA B a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables*



y- La société CPA C

La société CPA C est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 987 937 653 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA C a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

z- La société CPA D

La société CPA D est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 945 274 769 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA D a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables,*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent*

- *à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

aa-La société CPA VH

La société CPA VH est une société par Actions Simplifiée au capital social de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires de dix (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 987 940 921 et représentée par sa présidente EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

La Société CPA VH a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.*
- *elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,*
- *elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.*

C – Société apporteur

Aux termes du contrat d'apport qui nous a été remis, l'apporteur est :

La société GROUPE AUDIT CPA, société par actions simplifiée au capital de 3.952,89 euros, ayant son siège social au 71 avenue Victor Hugo, 75116 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 888 939 071, représentée par sa Directrice la société EQUALYS elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Antony GOICHON.

Rapport du commissaire aux apports

1-2 Motifs et but de l'Apport

Ces apports s'inscrivent dans le cadre de la restructuration du groupe CPA.

1-3 Régime juridique

L'Apport sera placé sous le régime de droit commun des apports en nature purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime défini à l'article 5.2 du Traité.

1-4 Caractéristiques essentielles des apports

Les actions nouvelles de la société AUDIT CPA créées en rémunération des apports seront entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles porteront jouissance à compter de leur date d'émission et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et stipulations extrastatutaires.

La présente opération est soumise à la condition suspensive suivante :

- L'établissement d'un rapport par le Commissaire aux Apports comportant appréciation de la valeur dudit Apport et des avantages particuliers éventuels ; et l'approbation de l'évaluation de l'Apport et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'associée unique de la Société Bénéficiaire,

Les apports seront considérés comme définitivement réalisés à compter de la réalisation de la condition suspensive visée ci-dessus. La Date de Réalisation devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2025. A défaut, et sauf accord contraire des Parties, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues.

1-5 Description, évaluation et rémunération des apports

1-5-1 Description et évaluation des apports :

La valeur des droits sociaux apportés a été arrêtée sur la base de leur valeur réelle

conformément à la dérogation prévue par l'article 743-3 du Plan Comptable Général.

Les droits sociaux apportés ont été valorisés pour leur valeur réelle dont le montant total est de cinquante millions trois cent cinquante-quatre mille euros (50.354.000 €).

Apporteur	Apports		
	Entité dont les titres sont apportés	Nombre de titres	Valeur Totale
GROUPE AUDIT CPA	XPAYS	100	2 176 000 €
	XPERTYS	5 000	4 559 000 €
	SECOR AZUR	4 000	1 868 000 €
	CPA EXPERTISES	1 000	3 848 000 €
	PL Expertise (détenue à 100% par CPA EXPERTISES)	51 069	
	COGITEX & CPA	80	833 000 €
	CPA ADVISORY	10 000	1 654 000 €
	CAELIUS PARTNERS (détenue à 100% par CPA ADVISORY)	1 000	1 411 000 €
	SAB & CPA (détenue à 66,67% par CPA ADVIROSY)	6 667	259 000 €
	AUDIT CPA ENTREPRISES	400 000	5 360 000 €
	P.S.K. AUDIT	760	1 987 000 €
	EXPERTISE AUDIT GESTION	400	996 000 €
	AD & Associés	1 000	1 369 000 €
	SEC VERLOO ET ASSOCIES	128	1 430 000 €
	EXECO	494	8 000 €
	CPA HAUTS DE FRANCE	12 000	153 000 €
	EDLANE	76 501	4 241 000 €
	CPA FELDMAN	10 100	2 932 000 €
	CPA ROUEN NORMANDIE	10 100	5 226 000 €
	CPA TOULOUSE OCCITANIE	10 100	260 000 €
	FBC EXPERTISE	3 000	6 146 000 €
	COREV INTERNATIONAL	506	560 000 €
	CPA CONSULTANTS	1 000	232 000 €
	CPA X	10 000	10 000 €
	BMD Associés	332	2 831 000 €
	CPA A	100	1 000 €
	CPA B	100	1 000 €
	CPA C	100	1 000 €
CPA D	100	1 000 €	
CPA VH	100	1 000 €	
Total de la valorisation des titres apportés : 50 354 000 €			

1-5-2 Rémunération des apports :

La rémunération de l'Apport a été déterminée d'après la valeur réelle des droits sociaux Apportés et des actions d'AUDIT CPA.

En conséquence, le Bénéficiaire rémunérera l'Apport de la façon suivante :

- émission de cent millions sept cent huit mille (100.708.000) actions de 0,5 € de nominal chacune, entièrement libérées, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

1-5-3 Déclarations des parties au traité d'apport :

1-5-3-1 Déclarations de l'Apporteur

Au nom de la société GROUPE AUDIT CPA, Monsieur Antony GOICHON déclare, ès-qualité au :

- que la société GROUPE AUDIT CPA dont les droits sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable ;
- qu'elle n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice des droits attachés aux Actions Apportées ;
- que les Actions Apportées sont sa propriété légitime et qu'elles seront de libre disposition ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent traité d'apport de droits sociaux et que Monsieur Antony GOICHON est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que le présent traité ne contrevient à aucune disposition contractuelle, statutaire, légale ou réglementaire ni à aucune décision judiciaire ou arbitrale et l'oblige valablement conformément à ses termes. Le présent traité constitue un engagement licite, valable, qui a force obligatoire et qui l'engage valablement conformément à ses termes.



1-5-3-2 Déclarations du Bénéficiaire

Au nom de la société AUDIT CPA, Monsieur Antony GOICHON déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent traité d'apport de droits sociaux et que Monsieur Antony GOICHON est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les actions de la société AUDIT CPA qui seront émises au profit de la société GROUPE AUDIT CPA en rémunération de ses apports, le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.
- que le présent traité ne contrevient à aucune disposition contractuelle, statutaire, légale ou réglementaire ni à aucune décision judiciaire ou arbitrale et l'oblige valablement conformément à ses termes. Le présent traité constitue un engagement licite, valable, qui a force obligatoire et qui l'engage valablement conformément à ses termes.

2 DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2-1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- contrôler la réalité des droits sociaux Apportés et apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- analyser la valorisation des droits sociaux Apportés et s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée ;
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'Apport.

La mission du commissaire aux apports n'est pas une mission d'audit ou un examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal retenu pour l'opération et elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type de mission.

Les travaux effectués ont notamment consisté à :

- nous entretenir avec les personnes en charges de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- prendre connaissance de l'ensemble des documents juridiques relatifs aux opérations prévues;
- obtenir les extraits kbis et statuts des sociétés parties à l'opération et le projet des statuts mis à jour de la Société Bénéficiaire ;
- vérifier la pleine propriété et la pleine jouissance des droits sociaux Apportés ;
- obtenir la valorisation et analyser la méthode de valorisation des droits sociaux Apportés, apprécier les hypothèses retenues ;

- obtenir les comptes annuels au 31 décembre 2024 des Sociétés dont les droits sociaux sont apportés;
- vérifier, jusqu'à la date de notre rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des titres Apportés ;
- nous assurer que la valeur réelle de l'Apport pris dans son ensemble est au moins égale à la valeur de l'Apport proposée dans le traité d'apport ; et,
- vérifier le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière d'évaluation des apports et notamment du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-01 en date du 05 mai 2017 modifiant le règlement n°2014-03 en date du 05 juin 2014.

2-2 Diligences sur la réalité de l'Apport

Nous avons vérifié la pleine propriété et la pleine jouissance des droits sociaux Apportés.

2-3 Diligences sur l'appréciation de la valeur de l'Apport

Modalités d'évaluations retenues

Les droits sociaux apportés ont été valorisés pour leur valeur réelle sur la base des comptes annuels clos le 31 décembre 2024. La valorisation des droits sociaux des sociétés apportées est calculée soit sur un multiple du chiffre d'affaires ou un multiple de l'Ebitda des entreprises augmenté des capitaux propres et retraité des dividendes prévus.

Cette méthode retenue n'appelle pas de commentaire de notre part.

Valeur de l'apport

La mise en œuvre de la valorisation retenue dans le traité d'apport conduit à valoriser l'ensemble des droits sociaux apportés à cinquante millions trois cent cinquante-quatre mille euros (50.354.000 €).

Les droits sociaux apportés ont été identifiés et valorisés sur la base des comptes annuels clos au 31 décembre 2024 des Sociétés dont les droits sociaux sont apportés.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons estimé qu'ils pouvaient servir de base d'analyse.

Ces travaux n'appellent pas d'observation de notre part.



2-4 Diligences sur les avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'est conféré en rémunération de l'Apport et nos travaux n'en n'ont pas mis en évidence.

3 CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur réelle retenue de cinquante millions trois cent cinquante-quatre mille euros (50.354.000 €) pour l'Apport des droits sociaux des filiales de la société GROUPE AUDIT CPA à la Société Bénéficiaire AUDIT CPA n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 septembre 2025



Le Commissaire aux apports
ACCEFI
Représenté par M. Dimitri BANNIER

DocuSigned by:
Dimitri BANNIER
E0AB8B9138834CF...